



MAISON DE RETRAITE

*"Notre Dame"*

## GUIDE D'ACCUEIL DES SALARIES

### ASSOCIATION DE KERGUS



30, rue de Kergus - 22310 PLESTIN-LES-GREVES  
Tél : 02 96 35 62 16 - Fax : 02 96 35 06 83 - [asso.kergus@wanadoo.fr](mailto:asso.kergus@wanadoo.fr)  
[www.maison-de-retraite-notre-dame.fr](http://www.maison-de-retraite-notre-dame.fr)

# GUIDE D'ACCUEIL DES SALARIES

## ASSOCIATION DE KERGUS

Vous débutez en tant qu'employé dans notre EHPAD, il nous semble important que vous ayez des informations sur notre établissement, notre fonctionnement et nos valeurs.

Ce livret d'accueil vous permettra de mieux nous connaître et ainsi de mieux vous intégrer dans l'équipe et auprès de nos résidents.

Quelques jours avant de prendre votre poste, il est important de prendre rendez-vous avec :

- Madame Julie FAGUET, adjointe de direction ou Madame Florence ALARY-PETIBON, comptable afin de vous remettre les documents liés à la Mutuelle et remplir les formalités administratives. A cet effet, vous devrez fournir les documents suivants : la fiche d'identification du salarié, une copie de la carte d'identité, votre attestation de droits à la sécurité sociale, un RIB et un extrait de casier judiciaire.

- Votre responsable de service : Madame Sylvie LACHUER, Infirmière Coordinatrice pour le service soin, Madame Julie FAGUET, adjointe de direction pour le service administratif et la blanchisserie et Monsieur Luc GEFFROY, chef de Cuisine pour le service restauration.

Lors de ce rendez-vous, votre chef de service vous fera visiter l'établissement, vous informera sur le public accueilli, vous présentera au personnel et vous donnera votre planning ainsi que votre fiche de poste.

En début de mission vous vous présenterez à Madame Maryvonne LE ROUX, directrice de l'établissement ainsi qu'à Sr Marie-Claire FROGER, référente de Congrégation.

Le jour de votre prise de poste, un casier vous sera attribué dans le vestiaire ainsi qu'une tenue de travail. Vous passerez au secrétariat signer votre contrat de travail.

Nous vous rappelons que selon le code pénal (art. 226-13), vous êtes tenus au secret professionnel. *« La révélation d'une information à caractère secret par une personne qui en est dépositaire soit par état ou par profession, soit en raison d'une fonction ou d'une mission temporaire, est punie d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende. »*

Notre établissement a adopté la méthode de soins en Humanitude. Nous vous demandons d'appliquer les règles de l'art mentionnées en page 7 de ce livret.

Nous vous souhaitons une bonne intégration parmi nous !

La Direction et l'équipe d'encadrement.

### Sommaire

1. Histoire de la Maison Notre Dame,
2. L'activité de l'EHPAD,
3. Notre fonctionnement,
4. Nos valeurs,
5. Nos partenaires,
6. Notre avenir.
7. Aspects pratiques

# GUIDE D'ACCUEIL DES SALARIES

## ASSOCIATION DE KERGUS

### 1. Histoire de la Maison Notre Dame

1862 : La Maison Notre Dame a été construite par la Congrégation des Filles de la Croix venue de Merdrignac pour en faire une école et un pensionnat.

1962 : les Filles de la Croix quittent l'institution Notre Dame et sont remplacées à partir du 12 août par la Congrégation des Filles du Saint-Esprit. L'école a été transformée progressivement en maison de retraite.

1979 : Création de l'Association de Kergus, association loi 1901, gestionnaire de la maison de retraite.

1982 à 1984 : L'aile sud est entièrement rénovée.

1985 à 1986 : Réfection des chambres de la partie centrale de la Maison et de la chapelle.

1986 : M. le Préfet des Côtes d'Armor accorde la création d'une section de cure médicale de 30 lits et d'une section de soins courants de 60 lits.

2004 : La Maison de Retraite devient un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) habilité à recevoir des personnes bénéficiaires de l'aide sociale et signe sa première convention tripartite avec le Conseil Départemental 22 et l'Agence Régionale de Santé (ARS).

2009 : La Maison inaugure une nouvelle extension : une blanchisserie, une salle de restaurant, 16 chambres dont 4 pour l'hébergement temporaire, un accueil de jour de 6 places pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou assimilée, portant ainsi sa capacité d'accueil à 100 places.

### 2. L'activité de l'EHPAD

ACTIVITE 2015	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour
Nombre de places	90	4	6
Journées théoriques	32 850	1 460	1 398
Journées prévisionnelles	32 194	1 430	1 200
Journées Réalisées (Dont journées d'absence)	32 495	1 332	1 255
Taux d'occupation	98.92%	91.23%	89.77%
Entrées	19	24	12
Durée moyenne de séjour (années)	6.04 ans	31.17 jours	

# GUIDE D'ACCUEIL DES SALARIES

## ASSOCIATION DE KERGUS

L'accent est mis sur la diversification de l'offre de services :

- L'hébergement permanent : en 2015, pour 90 lits, 70 sont occupés par des religieuses Filles du Saint-Esprit et 20 par des résidents laïcs (hommes et femmes) originaires du canton de Plestin les Grèves ou communes limitrophes. A urgence égale, priorité est donnée à la Congrégation des Filles du Saint-Esprit (propriétaire de la maison).
- L'Hébergement temporaire de 4 places permet un temps de convalescence avant le retour à domicile, un temps de répit pour les proches aidants.
- L'accueil de jour « An Diskuiz » permet de recevoir, par jour, 6 personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles cognitifs pour des activités adaptées en vue de maintenir l'autonomie de ces personnes le plus longtemps possible et permettre un temps de répit pour les aidants familiaux. Dans le but d'une démarche d'amélioration continue de la qualité d'accueil, d'écoute, et d'accompagnement, l'association favorise la formation professionnelle du personnel et investit pour garantir aux résidents un hébergement et des soins adaptés.

### 3. Notre fonctionnement

La Maison de Retraite Notre-Dame est une institution privée congréganiste, gérée par une association loi 1901 à but non lucratif, « l'association de Kergus » créée en 1979. Les religieuses qui ont assuré au départ l'ensemble des services, ont été secondées puis remplacées progressivement par des professionnels laïcs, lesquels assurent aujourd'hui le fonctionnement global de l'établissement.

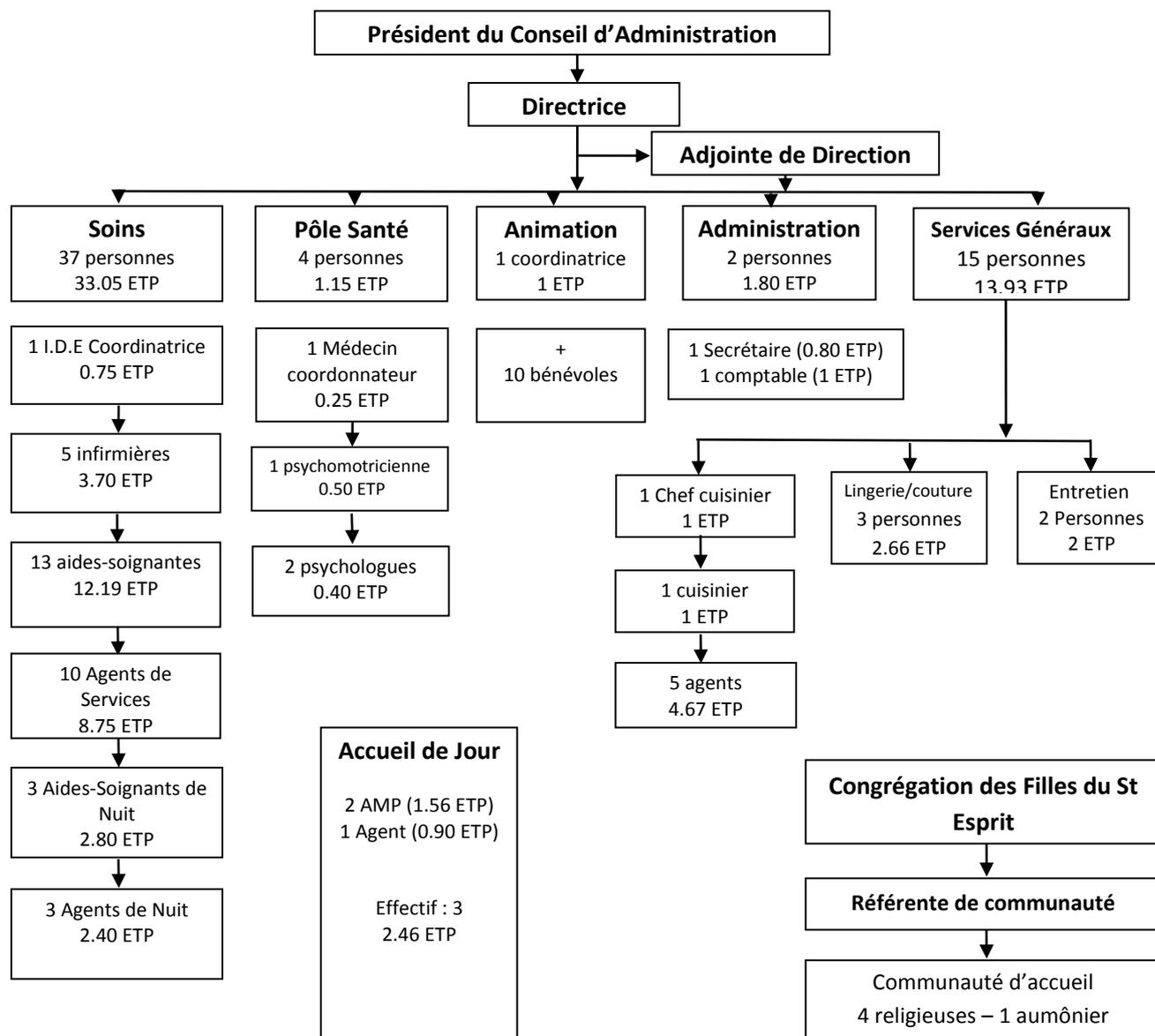
Le conseil d'administration de l'association de Kergus est composé de 12 membres, dont 3 religieuses représentantes de la congrégation des Filles du Saint-Esprit, qui est propriétaire des locaux. Il est présidé par M. Jean-Yves LE PAPE qui a délégué la gestion de l'établissement à une directrice, Mme Maryvonne LE ROUX.

L'EHPAD Notre Dame est un établissement médico-social, régi par la loi 2002-2 du 2 janvier 2002. Les outils de cette loi sont en place : livret d'accueil, règlement intérieur, contrat de séjour, projet de vie Individualisé, conseil de la vie sociale (la présidente est Sr Rosalie KERVELLA), et la prévention des risques de maltraitance.

L'établissement compte 61 salariés répartis dans différents services (selon l'organigramme ci-après) ayant en charge : l'hébergement, la restauration, les services généraux, l'administration et les soins. Nous sommes employés au service d'un projet d'établissement mettant au centre le résident. Les objectifs de qualité de la prise en charge des résidents y sont clairement énoncés, les modalités d'accompagnement individuel et collectif, ainsi que l'adaptation à l'évolution des besoins. Les axes prioritaires sont définis et l'avancement du plan d'amélioration continue de la qualité est synthétisé dans un tableau. Ces documents (projet d'établissement et plan d'amélioration de la qualité) sont à votre disposition dans le bureau de votre responsable de service. Vous devez en prendre connaissance dans le mois qui suit votre prise de fonction et émarger dans le listing des salariés pour attester que vous les avez lus.

# GUIDE D'ACCUEIL DES SALARIES

## ASSOCIATION DE KERGUS



La communauté d'accueil composée de 4 sœurs, d'une référente de Congrégation Sr Marie-Claire FROGER et de l'aumônier anime la vie spirituelle au quotidien au sein de la Maison et assure des services auprès des résidents.

Les relations avec les résidents et leur famille sont aussi fréquentes que nécessaires, à leur demande ou à l'initiative des services. Lors de l'entrée dans l'établissement, les résidents disposent d'un livret d'accueil et signent un contrat de séjour et un règlement de fonctionnement. Ils peuvent également s'exprimer à travers les représentants du Conseil de la Vie Sociale.

Les relations entre les salariés et la direction se font dans un climat ouvert et positif. Des réunions de transmissions orales quotidiennes ont lieu en équipe pluridisciplinaire au niveau du personnel soignant. Des réunions de travail par service sont organisées pour étudier le fonctionnement, améliorer la qualité de service rendu, adapter nos prestations aux besoins des résidents. Les résidents, leur famille, les salariés et l'équipe bénévole connaissent les valeurs qui fondent notre association.

# GUIDE D'ACCUEIL DES SALARIES

## ASSOCIATION DE KERGUS

### 4. Nos valeurs

L'association de Kergus adhère aux valeurs et principes définis dans le document « Histoire et valeurs de la Congrégation des Filles du Saint-Esprit – Principes d'actions et projet pour les personnes âgées » dont nous rappelons les points traités :

- Une place primordiale est réservée à l'accueil,
- Un accent particulier est mis sur l'écoute,
- Chaque personne est prise en charge dans toutes ses dimensions,
- Une attention particulière est réservée à la qualité de vie, au maintien de la vie sociale, à l'ouverture au monde,
- Les droits des personnes sont respectés.

Les services sont organisés pour un accompagnement personnalisé et quotidien des résidents :

- Accueil et gestion administrative,
- Elaboration et service des repas, menus adaptés,
- Hygiène, entretien et blanchisserie,
- Suivi médical, infirmier, soignant, psychologique,
- Animation, vie sociale et vie spirituelle,
- Maintenance des locaux et des jardins.

Nos convictions se déclinent en six points à partir du document « Histoire et valeurs de la Congrégation des Filles du Saint-Esprit – Principes d'actions et projet pour les personnes âgées »<sup>1</sup>

- *La primauté de la personne, reconnue comme être unique ;*
- *Le respect de sa dignité et de son intégrité jusqu'au terme de sa vie ;*
- *La solidarité avec les personnes fragilisées et avec ceux qui les entourent ;*
- *La qualité de l'accueil, de l'écoute et de l'accompagnement ;*
- *L'encouragement permanent et le soutien à l'autonomie ;*
- *L'ouverture aux évolutions du monde et aux autres cultures.*

En tant que salarié vous avez l'obligation de porter à la connaissance de la direction sans délai tous faits qui vous semblent touchés à de la négligence ou de la maltraitance qui mettent en danger les résidents. La loi impose de ne pas se taire et d'agir face à un certain nombre de situations.

Ce n'est pas au salarié de juger de la gravité des faits, c'est à la directrice qu'incombe la responsabilité de qualifier les faits et de sanctionner si nécessaire. Vous disposez pour ce faire de Fiche d'Evènements Indésirables. Tout salarié qui serait témoin d'acte et témoignerait de mauvais traitements est protégé dans le cadre de l'art 48 de la loi 2002-2.

Le personnel de l'établissement a suivi la formation HUMANITUDE et est sensibilisé à la méthode de soins de l'Institut Gineste Marescotti. En 2016, un groupe de pilotage a été créé afin de mener une réflexion éthique et de fédérer autour d'un idéal.

---

<sup>1</sup> Histoire et valeurs de la Congrégation des Filles du Saint-Esprit – Principes d'actions et projet pour les personnes âgées, page 6. Juillet 2012

# GUIDE D'ACCUEIL DES SALARIES

## ASSOCIATION DE KERGUS

### LES REGLES DE L'ART

- AVOIR LE SOUCI DE L'AUTRE EN PRIORITE,
- RESPECT de L'IDENTITE (M, Mme, voire le prénom),
- RESPECT de la vie communautaire des religieuses,
- RESPECT de L'AUTONOMIE (ses choix, son ressenti),
- RESPECT du DOMICILE (toc-toc, pancarte, silence, portes fermées),
- RESPECT du RYTHME INDIVIDUEL (être au cas par cas : Sommeil, Repas, Soins...),
- RESPECT du SOMMEIL (nuit et matin),
- ROULER DOUCEMENT AVEC LES PERSONNES EN FAUTEUIL.

*L'humanité est une philosophie de soin qui est l'affaire de tous, chacun à son niveau. Prendre soin en Humanité c'est :*

- ✓ *Regarder la personne qui est en face de vous et non la maladie qui l'habite,*
- ✓ *Accompagner ainsi les personnes âgées dans la tendresse par le regard, le toucher, la parole et le respect de l'autonomie, debout, jusqu'à la fin,*
- ✓ *C'est comprendre les comportements d'agitation pathologique sans les juger mais en étant bienveillant.*

### 5. Nos partenaires

L'association de Kergus adhère à « l'UNION FSE »<sup>2</sup> qui regroupe les associations gestionnaires des E.H.P.A.D. de la Congrégation. Ce regroupement permet de mutualiser des compétences et de travailler sur des projets communs.

L'association a pour partenaires financiers le Conseil Départemental des Côtes d'Armor (pour la partie Dépendance) et l'Agence Régionale de Santé de Bretagne (pour la partie soins). D'autres partenaires financiers sont sollicités dans le cadre de projets spécifiques (par exemple la CNSA, Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie pour le projet Aide aux aidants, groupe de parole et atelier sophrologie).

Le Conseil de la Vie Sociale est une instance d'expression des résidents et de leurs familles. Il est présidé par Sr Rosalie KERVELLA, résidente.

Les sœurs de la communauté d'accueil assurent un travail de proximité et d'assistance à leurs aînées sous la responsabilité de la référente de Congrégation.

Dix bénévoles laïcs contribuent également à l'accompagnement des résidents et à la vie de la Maison. Ils ont signé une charte de bénévolat et la charte de l'équipe citoyenne MONALISA<sup>3</sup>.

Tous les salariés concourent au bon fonctionnement des activités et services de l'association en référence aux valeurs citées plus haut. Ils sont représentés par leurs délégués du personnel dans les différentes instances légales et institutionnelles où leurs avis sont sollicités.

<sup>2</sup> Union des Associations d'Action Sociale, Médico-sociale et sanitaire des Filles du Saint-Esprit, créée en juillet 2010.

<sup>3</sup> Mobilisation Nationale contre l'Isolement des Personnes Agées.

# GUIDE D'ACCUEIL DES SALARIES

## ASSOCIATION DE KERGUS

L'EHPAD Notre-Dame mutualise avec l'EHPAD Le Gall de Plestin-les-Grèves le chauffage au bois. Le Conseil d'Administration et la directrice de l'association de Kergus sont disponibles pour étudier avec la direction de l'EHPAD Le Gall toute autre opportunité de mutualisation dans la recherche d'un intérêt commun. Les relations avec les élus de la ville de Plestin sont assurées par le président ou autre personne déléguée.

### 6. Notre avenir

La convention tripartite actuelle (2015-2020) est centrée sur l'amélioration continue de la qualité et la diversification des services offerts à la population accueillie. L'évaluation interne de l'établissement a eu lieu en mai 2013 et l'évaluation externe, en mars 2014. Dans le cadre du plan d'amélioration continue de la prise en charge, un Accompagnement Spécifique Adapté (ASA) est mis en place pour une prise en charge spécifique des résidents les plus dépendants et désorientés.

L'association s'engage à :

- Réfléchir sur un projet architectural au niveau du bâtiment A (mise aux normes et extension),
- Proposer des espaces dédiés aux résidents dans le cadre de l'ASA (Accompagnement Spécifique Adapté),
- Développer des partenariats extérieurs pour répondre aux besoins du territoire, en étroite collaboration avec les acteurs,
- Répondre à des appels à projet émanant des autorités de tarification (ARS, Conseil Départemental ou CNSA,...).

### 7. Aspects pratiques

Vous avez la possibilité de déjeuner au sein de l'établissement. Pour ce faire, il vous est demandé de prévenir le service restauration. Le repas vous est facturé 3,54 €.

Vous disposez d'une salle du personnel au rez-de-chaussée dans laquelle se trouve tout document d'information pour le personnel : statut du personnel, registre des DP, proposition de formation, note de services. Vous disposez d'un parking pour les véhicules du personnel dans le parc.

En cas de maladie, le contrat prévoyance auquel nous adhérons chez Allianz prend en charge le complément de salaire sur présentation de vos feuilles d'indemnités journalières de la sécurité sociale (déduction faite des 3 jours de carence - copies des attestations à remettre au bureau).

Ce contrat prévoyance assure également une garantie décès. Vous avez la possibilité de désigner d'autres bénéficiaires que ceux définis par la clause type et qui sont d'office et dans cet ordre : 1-conjoint, 2-enfants, 3-parents, 4-héritiers. Un formulaire se trouve à votre disposition pour information: le PACS procure la qualité de conjoint, pas le concubinage).

Par ailleurs, l'association de Kergus a adhéré à Harmonie Mutuelle dans la cadre de la Mutuelle d'entreprise obligatoire pour le secteur privé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Il est donc du devoir de l'employeur de vous proposer cette mutuelle lors de votre arrivée. Tous les documents nécessaires à l'adhésion vous seront remis : la notice d'information, la décision unilatérale de l'employeur, les formules de garanties, la liste des cas de dispense, le bulletin d'adhésion et le mandat de prélèvement SEPA.

Vous avez le choix entre 2 formules de garanties : la base ou l'optionnelle (grille tarifaire à votre disposition). L'employeur participe à hauteur de 50% de la cotisation.

La Direction et l'équipe d'encadrement.